



CH-3003 Berne
OFSP

Aux destinataires selon annexes
Par e-mail

Votre référence:
Référence/Numéro de dossier: 711.4-32/5
Notre référence: chr
Berne, 22.01.2021

Modifications de la liste des analyses entrées en vigueur au 1^{er} décembre 2020: Clarification

Madame, Monsieur,

Nous nous permettons de vous faire parvenir les informations importantes suivantes concernant la liste des analyses.

Le 1^{er} décembre 2020 des modifications des positions de biologie moléculaire en microbiologie sont entrées en vigueur, qui autorisent la facturation dans une amplification d'acides nucléiques unique de plusieurs microorganismes, gènes de résistance ou facteurs de pathogénicité ("PCR-multiplexe") (voir annexes). Un nombre maximal de fois où ces analyses peuvent être facturées par mélange réactionnel a été défini. Il s'est avéré toutefois que la formulation de ce nombre maximal de fois n'était pas univoque et était sujet à interprétation. Nous précisons ici qu'il est possible de facturer par mélange réactionnel au maximum 5 microorganismes et/ou paramètres (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire ou gène de résistance supplémentaire ou facteur de pathogénicité supplémentaire).

Lors de la prochaine adaptation courante de la liste des analyses, la limitation des positions concernées sera formulée de façon plus univoque.

Nous vous prions d'informer vos membres en conséquence.

Meilleures salutations

Responsable de l'unité de direction Assurance maladie et accidents



Thomas Christen
Vice-direktor
Membre de la direction

Annexes:

- Modifications du 1^{er} décembre 2020 de la liste des analyses

Destinataires:

Santésuisse, Römerstrasse 20, 4502 Solothurn

Curafutura, Gutenbergstrasse 14, 3011 Bern

General secretary of the Swiss Society for Microbiology, Nathalie Mermoud, Champ-Pamont 12, 1033
Cheseaux-sur-Lausanne

Secrétariat général FAMH, Altenbergstrasse 29, Case postale 686, 3000 Bern 8